

## DELIBERATION CA0115-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 8 décembre 2020**

**Objet de la délibération : Budget initial 2021 : BPI 2021 et tableau des emplois**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 17 décembre 2020, le quorum physique étant atteint, arrête :**

Le budget initial 2021 est approuvé.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 977 dont 1 498 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 479 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 180 022 220 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
  - 134 654 763 € personnel
  - 25 626 661 € fonctionnement
  - 19 740 796 € investissement
- 173 795 657 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
  - 134 654 763 € personnel
  - 26 212 498 € fonctionnement
  - 12 928 396 € investissement
- 163 532 688 € de prévisions de recettes (RE)
- - 10 262 969 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 15 abstentions, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2020**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 9 784 240 € de variation de trésorerie
- -4 370 674 € de résultat patrimonial
- - 2 798 791 € de capacité d'autofinancement
- - 8 010 350 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 15 abstentions, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 21 décembre 2020**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2020**



**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global	
Catégories d'emplois		En ETPT		En ETPT			
Nature des emplois							
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	735			735	
		CDI	1		7	8	
	Non permanents	CDD	212		155	367	
		<b>S/total EC</b>	<b>948</b>		<b>162</b>	<b>1 110</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>						-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	507			507	
		CDI	7		131	138	
	Non permanents	CDD	37		186	223	
		<b>S/total Biatss</b>	<b>551</b>		<b>317</b>	<b>868</b>	
<b>Totaux</b>		<b>1 498 (1)</b>		<b>479</b>	<b>1 977</b>		
<b>Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)</b>							
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (3)</b>		<b>1 571,0 (3)</b>					

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

date du CA  
17 décembre 2020

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial année 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global			
Catégories d'emplois		Nature des emplois		En ETPT		En ETPT		Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	735			735		735	
		CDI	1		7	8		8	
	Non permanents	CDD	212		155	367		367	
		<b>S/total EC</b>	<b>948</b>		<b>162</b>	<b>1 110</b>		<b>1 110</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>									
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	507			507		507	
		CDI	7		131	138		138	
	Non permanents	CDD	37		186	223		223	
		<b>S/total Biatss</b>	<b>551</b>		<b>317</b>	<b>868</b>		<b>868</b>	
<b>Totaux</b>		<b>1 498 (1)</b>		<b>479</b>	<b>1 977</b>		<b>1 977</b>		
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>		<b>1 571,0 (3)</b>						<b>Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)</b>	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)		Budget initial 2021 (a)	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>131 207 068,00</b>	<b>131 207 068,00</b>	<b>134 654 763</b>	<b>134 654 763</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>36 470 792,00</i>	<i>36 470 792,00</i>	<i>36 890 557</i>	<i>36 890 557</i>
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>24 010 809,00</b>	<b>25 823 633,00</b>	<b>25 626 661</b>	<b>26 212 498</b>
<b>Investissement</b>	<b>10 735 006,00</b>	<b>9 876 360,00</b>	<b>19 740 796</b>	<b>12 928 396</b>
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>165 952 883,00</b>	<b>166 907 061,00</b>	<b>180 022 220</b>	<b>173 795 657</b>

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)	
Montants	Montants	
<b>155 024 947,00</b>	<b>160 694 232</b>	<b>Recettes globalisées</b>
127 705 527,00	128 079 487	Subvention pour charges de service public
575 748,00	3 304 576	Autres financements de l'Etat
1 688 169,00	1 622 586	Fiscalité affectée
11 064 982,00	12 949 302	Autres financements publics
13 990 521,00	14 738 281	Recettes propres
<b>2 691 697,00</b>	<b>2 838 456</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 198 171,00	2 345 867	Autres financements publics fléchés
2 937,00	2 000	Recettes propres fléchées
<b>157 716 644,00</b>	<b>163 532 688</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>

<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		-		-
------------------------------------	--	---	--	---

<b>9 190 417,00</b>	<b>10 262 969</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>
---------------------	-------------------	-----------------------------------

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)		Budget initial 2021 (a)	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>131 187 568</b>	<b>131 187 568</b>	<b>134 614 763</b>	<b>134 614 763</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	36 470 792	36 470 792	36 890 557	<b>36 890 557</b>
	-			
	-			
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>23 930 309</b>	<b>25 743 133</b>	<b>25 526 661</b>	<b>26 112 498</b>
	-			
	-			
	-			
<b>Investissement</b>	<b>10 735 006</b>	<b>9 876 360</b>	<b>19 740 796</b>	<b>12 928 396</b>
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-
Personnel				
Fonctionnement				
Investissement				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>165 852 883,00</b>	<b>166 807 061,00</b>	<b>179 882 220</b>	<b>173 655 657</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		-		-

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)	
<b>154 924 947,00</b>	<b>160 554 232</b>	<b>Recettes globalisées</b>
127 705 527,00	128 079 487	Subvention pour charges de service public
575 748,00	3 304 576	Autres financements de l'Etat
1 688 169,00	1 622 586	Fiscalité affectée
11 064 982,00	12 949 302	Autres financements publics
13 890 521,00	14 598 281	Recettes propres
<b>2 691 697,00</b>	<b>2 838 456</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 198 171,00	2 345 867	Autres financements publics fléchés
2 937,00	2 000	Recettes propres fléchées
<b>157 616 644,00</b>	<b>163 392 688</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>9 190 417,00</b>	<b>10 262 969</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dépenses				
	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)		Budget initial 2021 (a)	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>19 500</b>	<b>19 500</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-		-
	-			
	-			
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>80 500</b>	<b>80 500</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>Investissement</b>	-	-		
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-
Personnel				
Fonctionnement				
Investissement				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>140 000</b>	<b>140 000</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		-		-

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)	
Montants	Montants	
<b>100 000,00</b>	<b>140 000</b>	<b>Recettes globalisées</b>
		Subvention pour charges de service public
		Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
		Autres financements publics
100 000,00	140 000	Recettes propres
-	-	<b>Recettes fléchées **</b>
		Financements de l'Etat fléchés
		Autres financements publics fléchés
		Recettes propres fléchées
<b>100 000,00</b>	<b>140 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
-	-	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (a)	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	9 190 417,00	10 262 969	-	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		10 262 969	-	-	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			-	-	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>		-	-	-	<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		33 861	60 500,00	512 590	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	192 000,00	311 200	312 800,00	311 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	900 000,00	900 000	900 000,00	900 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>10 282 417,00</b>	<b>11 508 030</b>	<b>1 273 300,00</b>	<b>1 723 790</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (I)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 009 117,00</b>	<b>9 784 240</b>	<b>Variation de trésorerie (II)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>			<i>2 166 670,00</i>	<i>2 542 718</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>			<i>6 842 447,00</i>	<i>7 241 522</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1 + I)</b>	<b>10 282 417,00</b>	<b>11 508 030</b>	<b>10 282 417,00</b>	<b>11 508 030</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)</b>

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**SAIC : service d'activités industrielles et commerciales**

**FU : fondation universitaire**

**BAI : budget annexe immobilier**

**SIE : service inter-établissements**



**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)
Personnel	129 557 068,00	133 004 763	Subventions de l'Etat	127 824 453,00	128 785 124
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	36 470 792,00	36 890 557	Fiscalité affectée	1 553 929,00	1 660 226
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	36 451 901,00	37 265 166	Autres subventions	14 068 050,00	11 991 055
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>166 008 969,00</b>	<b>170 269 929</b>	Autres produits	21 008 066,00	23 462 850
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>164 454 498,00</b>	<b>165 899 255</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>166 008 969,00</b>	<b>170 269 929</b>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<b>1 554 471,00</b>	<b>4 370 674</b>
			<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>166 008 969,00</b>	<b>170 269 929</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1650002  
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1650000

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 1 554 471,00</b>	<b>- 4 370 674</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 402 668,00	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 830 785,00	7 830 785
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>17 412,00</b>	<b>- 2 798 791</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	Capacité d'autofinancement*	17 412,00	-
Investissements	9 871 360,00	12 928 396	Financement de l'actif par l'État	-	3 224 947
Remboursement des dettes financières	-	33 861	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 753 460,00	3 549 529
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>9 871 360,00</b>	<b>15 761 048</b>	Autres ressources	43 463,00	463 632
<b>Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Augmentation des dettes financières	60 500,00	512 590
			<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>5 874 835,00</b>	<b>7 750 698</b>
			<b>Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>3 996 525,00</b>	<b>8 010 350</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020) (p)	Budget initial 2021 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 3 996 525,00	- 8 010 350
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	5 012 592,00	1 773 890
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRELEVEMENT (ll) *	- 9 009 117,00	- 9 784 240
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 790 409,22	11 780 059
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 5 329 682,23	- 3 554 971
Niveau de la TRESORERIE	25 120 091,45	15 335 851

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)
Personnel	129 537 568	132 964 763	Subventions de l'Etat	127 824 453	128 785 124
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	36 470 792	36 890 557	Fiscalité affectée	1 553 929	1 660 226
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	36 371 401	37 165 166	Autres subventions	14 068 050	11 991 055
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>165 908 969</b>	<b>170 129 929</b>	Autres produits	20 908 066	23 322 850
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>164 354 498</b>	<b>165 759 255</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>165 908 969</b>	<b>170 129 929</b>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<b>1 554 471</b>	<b>4 370 674</b>
			<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>165 908 969</b>	<b>170 129 929</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1630502  
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1610000

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	- 1 554 471	- 4 370 674
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 402 668	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 830 785	7 830 785
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>17 412</b>	<b>- 2 798 791</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	Capacité d'autofinancement*	17 412	-
Investissements	9 871 360	12 928 396	Financement de l'actif par l'État		3 224 947
Remboursement des dettes financières		33 861	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 753 460	3 549 529
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>9 871 360</b>	<b>15 761 048</b>	Autres ressources	43 463	463 632
<b>Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Augmentation des dettes financières	60 500	512 590
			<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>5 874 835</b>	<b>7 750 698</b>
			<b>Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>3 996 525</b>	<b>8 010 350</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020) (p)	Budget initial 2021 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 3 996 525	- 8 010 350
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	5 012 592	1 773 890
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 9 009 117	- 9 784 240
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 736 885	11 726 535
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 5 328 861	- 3 554 971
Niveau de la TRESORERIE	25 065 746	15 281 506

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (d)
Personnel	19 500	40 000	Subventions de l'Etat		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	80 500	100 000	Autres subventions		
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>100 000</b>	<b>140 000</b>	Autres produits	100 000	140 000
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>100 000</b>	<b>140 000</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>100 000</b>	<b>140 000</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
			<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>100 000</b>	<b>140 000</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 :  
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 129537568

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 132964763

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020)	Budget initial 2021 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
Remboursement des dettes financières			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			Autres ressources		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Augmentation des dettes financières		
<b>Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
			<b>Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montant du dernier budget rectificatif 2020 (BR 2020) (p)	Budget initial 2021 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *		
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	53 524	53 524
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	821	
Niveau de la TRESORERIE	54 345	54 345

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

date du CA  
17 décembre 2020

Tableau des opérations pluriannuelles - Budget initial année 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes les années antérieures à 2021 Comptes financiers <= 2019 + BR 2020	AE consommées les années antérieures à 2021 Comptes financiers <= 2019 + BR 2020	AE reprogrammées ou reportées en 2021*	AE nouvelles ouvertes en 2021 = BI 2021	TOTAL des AE ouvertes en 2021	CP ouverts les années antérieures à 2021 Comptes financiers <= 2019 + BR 2020	CP consommés les années antérieures à 2021 Comptes financiers <= 2019 + BR 2020	CP reprogrammés ou reportés en 2021*	CP nouveaux ouverts en 2021 = BI 2021	TOTAL des CP ouverts en 2021	Restes à engager en fin d'année 2021 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2021 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
PFIPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	3 274 335	2 460 360	2 460 360	-	575 000	575 000	2 389 443	2 389 443	-	575 000	575 000	238 975	70 917
PFIPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	883 075	883 075	-	5 116 925	5 116 925	183 135	183 135	-	450 000	450 000	0	5 366 865
PFIPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER : REHABSAN	10 267 000	5 530 503	5 530 503	-	4 736 497	4 736 497	5 330 511	5 330 511	-	2 434 813	2 434 813	1	2 501 676
PFIPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 200 000	1 999 475	1 999 475	-	200 525	200 525	1 936 998	1 936 998	-	257 724	257 724	0	5 278
PFIPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	3 412 580	3 412 580	-	587 420	587 420	2 120 343	2 120 343	-	1 872 839	1 872 839	0	6 818
PFIPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 433 212	750 000	750 000	-	683 212	683 212	400 000	400 000	-	1 033 212	1 033 212	-	-
PFIPIDPI : REABBUBB (REHABILITATION BU BELLE BEILLE	475 000	-	-	-	475 000	475 000	-	-	-	247 000	247 000	-	228 000
PFIPIDPICVEC : CVECPSAN (Parcours santé)	475 000	-	-	-	95 000	95 000	-	-	-	38 000	38 000	380 000	57 000
PFIPIDPICVEC : CVECBUSS (Living Center XXL)	660 000	-	-	-	660 000	660 000	-	-	-	59 400	59 400	-	600 600
<b>Total Programmes Pluriannuels d'Investissement</b>	<b>28 784 547</b>	<b>15 035 993</b>	<b>15 035 993</b>	<b>-</b>	<b>13 129 579</b>	<b>13 129 579</b>	<b>12 360 431</b>	<b>12 360 431</b>	<b>-</b>	<b>6 967 988</b>	<b>6 967 988</b>	<b>618 975</b>	<b>8 837 153</b>
PFIRECCPER : CPER	4 037 222	3 946 082	3 946 082	-	91 140	91 140	3 946 082	3 946 082	-	91 140	91 140	-	-
PFIRECHREG : Projets Region □	9 500 437	7 486 481	7 486 481	-	1 078 976	1 078 976	7 486 481	7 486 481	-	1 078 976	1 078 976	934 980	-
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 935 662	2 928 585	2 928 585	-	1 026 494	1 026 494	2 928 585	2 928 585	-	1 026 494	1 026 494	980 583	-
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	8 357 569	6 160 592	6 160 592	-	1 343 565	1 343 565	6 160 592	6 160 592	-	1 343 565	1 343 565	853 412	-
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 191 020	980 888	980 888	-	122 201	122 201	980 888	980 888	-	122 201	122 201	87 931	-
<b>Total contrats de recherche non fléchés</b>	<b>28 021 910</b>	<b>21 502 628</b>	<b>21 502 628</b>	<b>-</b>	<b>3 662 376</b>	<b>3 662 376</b>	<b>21 502 628</b>	<b>21 502 628</b>	<b>-</b>	<b>3 662 376</b>	<b>3 662 376</b>	<b>2 856 906</b>	<b>-</b>
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 422 232	3 215 579	3 215 579	-	115 700	115 700	2 948 175	2 948 175	-	381 800	381 800	90 953	1 304
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 334 314	3 684 870	3 684 870	-	311 800	311 800	3 625 124	3 625 124	-	371 546	371 546	337 644	0
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 376 348	6 218 731	6 218 731	-	464 812	464 812	5 738 427	5 738 427	-	814 469	814 469	692 805	130 647
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 864 500	2 382 669	2 382 669	-	354 000	354 000	1 689 192	1 689 192	-	932 346	932 346	127 831	115 131
PFIRECHRFI : THELEME	13 290 051	2 921 939	2 921 939	-	1 424 360	1 424 360	2 916 318	2 916 318	-	1 428 453	1 428 453	8 943 752	1 628
PFIRECHRFI : ETOILE	4 905 891	397 253	397 253	-	501 700	501 700	397 212	397 212	-	501 700	501 700	4 006 938	41
PFIRECHRFI : EUR-LumoMAT	5 300 000	107 014	107 014	-	950 860	950 860	107 014	107 014	-	950 860	950 860	4 242 126	-
<b>Total des contrats de recherche fléchés</b>	<b>41 493 336</b>	<b>18 928 056</b>	<b>18 928 056</b>	<b>-</b>	<b>4 123 232</b>	<b>4 123 232</b>	<b>17 421 462</b>	<b>17 421 462</b>	<b>-</b>	<b>5 381 174</b>	<b>5 381 174</b>	<b>18 442 049</b>	<b>248 652</b>
<b>TOTAL Contrats de recherche</b>	<b>69 515 246</b>	<b>40 430 684</b>	<b>40 430 684</b>	<b>-</b>	<b>7 785 608</b>	<b>7 785 608</b>	<b>38 924 090</b>	<b>38 924 090</b>	<b>-</b>	<b>9 043 550</b>	<b>9 043 550</b>	<b>21 298 955</b>	<b>248 652</b>
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>total contrats de formation continue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total contrats d'enseignement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>98 299 793</b>	<b>55 466 677</b>	<b>55 466 677</b>	<b>-</b>	<b>20 915 187</b>	<b>20 915 187</b>	<b>51 284 521</b>	<b>51 284 521</b>	<b>-</b>	<b>16 011 538</b>	<b>16 011 538</b>	<b>21 917 929</b>	<b>9 085 805</b>

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	33 637 562	19 758 638	19 758 638	-	4 077 818	4 077 818	19 758 638	19 758 638	-	4 077 818	4 077 818	9 801 106	0
Ss total fonctionnement et intervention	30 428 479	15 922 497	15 922 497	-	3 448 547	3 448 547	14 418 851	14 418 851	-	4 705 118	4 705 118	11 057 435	247 074
Ss total investissement	34 233 753	19 785 542	19 785 542	-	13 388 822	13 388 822	17 107 032	17 107 032	-	7 228 602	7 228 602	1 059 389	8 838 730

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2021 Comptes financiers <= 2019 + BR 2020	Encaissement prévus en 2021 = BI 2021	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PFIPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	3 274 335	2 872 090	402 245	402 245	-	-
PFIPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	1 125 000	4 875 000	670 000	200 000	4 005 000
PFIPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER:REHABSAN	10 267 000	-	10 267 000	7 016 228	2 505 772	745 000
PFIPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 200 000	400 000	1 800 000	422 000	1 378 000	-
PFIPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	-	4 000 000	1 077 000	2 670 000	253 000
PFIPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 433 212	-	1 433 212	319 400	580 703	533 109
PFIPIDPI : REABBUBB (REHABILITATION BU BELLE BEILLE	475 000	475 000	-	-	-	-
PFIPIDPICVEC : CVECPSAN (Parcours santé)	475 000	310 532	164 468	150 000	-	14 468
PFIPIDPICVEC : CVECBUSS (Living Center XXL)	660 000	400 000	260 000	-	-	260 000
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>28 784 547</b>	<b>5 582 622</b>	<b>23 201 925</b>	<b>10 056 873</b>	<b>7 334 475</b>	<b>5 810 577</b>
PFIRECCPER : CPER	4 037 222	19 473	4 017 749	3 004 002	1 013 747	-
PFIRECHREG : Projets Region □	9 500 437	142 571	9 357 866	6 115 101	1 250 863	1 991 902
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 935 662	2 731	4 932 931	3 683 415	752 627	496 889
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	8 357 569	85 590	8 271 979	6 193 800	1 188 478	889 701
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 191 020	8 687	1 182 333	1 048 955	76 504	56 894
<b>Total contrats de recherche non fléchés</b>	<b>28 021 910</b>	<b>259 032</b>	<b>27 762 878</b>	<b>20 045 273</b>	<b>4 282 219</b>	<b>3 435 386</b>
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 422 232	363 620	3 058 612	2 361 585	40 000	657 027
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 334 314	398 000	3 936 314	2 751 448	518 067	666 799
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 376 348	1 493 432	5 882 916	4 423 746	33 367	1 425 803
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 864 500	-	2 864 500	2 089 100	30 333	745 067
PFIRECHRFI : THELEME	13 290 051	-	13 290 051	3 588 351	1 196 100	8 505 600
PFIRECHRFI : ETOILE	4 905 891	-	4 905 891	490 589	490 589	3 924 713
PFIRECHRFI : EUR-LumoMAT	5 300 000	-	5 300 000	530 000	530 000	4 240 000



# NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

**BUDGET INITIAL  
2021**



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION  
17 décembre 2020



L'exercice budgétaire 2021 s'inscrit dans le périmètre de la politique des moyens 2018- 2020 telle qu'approuvée par le conseil d'administration du 6 avril 2018 et qui a été prolongé d'une année supplémentaire (2021) afin de démarrer un nouveau cycle à compter de 2022.

Le projet de budget 2021 s'inscrit dans la continuité des budgets 2018, 2019 et 2020 et prend en compte de nouveaux éléments et notamment les éléments liés à la crise sanitaire.

Il intègre la pré-notification des moyens alloués en 2021 à l'établissement par le MESRI, au dialogue stratégique de gestion avec le Rectorat et la DGESIP ; aux nouveaux projets (PIA, ANR, AMI...); à l'état d'avancement des projets pluriannuels; du dialogue de gestion interne, dans le cadre des CPOM (évolution des recettes propres, de la campagne d'emploi...)

Dans le cadre de la généralisation du dialogue stratégique et de gestion (DSG), une pré-notification des moyens alloués en 2021 a d'ores et déjà été adressée aux établissements en novembre 2020. Cette notification permet d'intégrer, avec plus de visibilité et dès le budget initial, les données de la subvention pour charges de service public et du plafond d'emplois.

Un certain nombre d'éléments supplémentaires ont été évalués et pris en compte par anticipation (transferts postes, dispositifs récurrents).

La Loi de Programmation de la Recherche prévoit pour l'année 2021 une enveloppe de 165 M€ sur le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » qui permettent le financement des mesures suivantes :

- Les revalorisations indemnitaires destinées aux personnels
- Les divers dispositifs relatifs à la revalorisation ou au recrutement d'enseignants chercheurs (revalorisation de la rémunération des maîtres de conférences nouvellement recrutés, revalorisation du montant et accroissement du nombre de contrats doctoraux, environnement des « chaires de professeur junior, etc. ) ;
- L'attribution de moyens aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du dialogue contractuel et du dialogue stratégique de gestion

Le calendrier du DSG phase 1 a été avancé cette année pour un premier échange en septembre sur les impacts de la crise sanitaire en 2020 et un deuxième échange a eu lieu début octobre sur les moyens nouveaux 2021 (places supplémentaires en premier cycle universitaire, réformes en santé, trajectoire financière et salariale).

La phase 2 du DSG débutera en janvier 2021.

Le budget 2021 restera, comme le budget de 2020 et conformément aux trajectoires et indicateurs de ces dernières années, contraint par des exigences budgétaires fortes malgré les premières mesures d'accompagnement confirmées dans la pré-notification. Quoiqu'il en soit, notre établissement continue d'affirmer sa volonté d'accorder en 2021 aux composantes, directions et services, les capacités d'assurer leurs missions, en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis, lors des discussions dans le cadre du dialogue de gestion. Ces ajustements nécessaires s'inscrivent dans le périmètre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM 2018-2021).

Dans cette perspective, le projet de budget 2021 vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations permettant d'assurer des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière avec une priorité donnée aux missions d'assistance à la pédagogie (accueil, scolarité, examens, soutien aux activités pratiques...). Elle porte également une politique de réussite et d'innovation pédagogique pour nos étudiants et de progression continue de nos équipes de recherche. La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement (mise en œuvre du projet Etoile en année pleine à compter de 2021 et démarrage de l'EUR Lumomat ; accompagnement des étudiants dans le cadre d'un nouveau dispositif DARRE et du plan étudiant ; poursuite du Schéma Directeur du Numérique et la modernisation de notre SI ; déploiement et réorganisation de la formation professionnelle).

La volonté est également exprimée de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels.

L'évolution des indicateurs de pilotage de l'établissement a démontré une certaine contraction du résultat, de la capacité d'autofinancement, du fonds de roulement et de la trésorerie. Ces éléments constituent autant des points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Enfin, la présente analyse se concentrera sur le budget agrégé de l'université qui regroupe le budget principal et le budget de la Fondation.

## Table des matières

I- Les emplois.....	5
II- Les grands équilibres budgétaires 2021 .....	6
2-1 Les recettes .....	6
2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP.....	7
2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTÈRES HORS SCSP).....	9
2-1-3 Les autres financements publics (REGION/ALM/ANR/FEDER/CDC) et fiscalité affectée .....	10
2-1-4 Les ressources propres.....	11
2-1-5 La Fondation.....	12
2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP).....	12
2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel .....	12
2-2-2 Les AE et CP de l'enveloppe fonctionnement .....	13
2-2-3 Les AE et CP de l'enveloppe investissement .....	14
2-3 Le solde budgétaire .....	15
III- L'équilibre financier.....	16
IV- Les opérations pluriannuelles.....	19
V- Les autres données à titre d'information .....	21



## I- Les emplois

**Tableau 1 : autorisations d'emplois**

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT<sup>1</sup>). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BR 2020	BPI 2021	BR 2020	BPI 2021	BR 2020	BPI 2021
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	730	735			730	735
		CDI	1	1	8	7	9	8
	Non permanents	CDD	212	212	131	155	343	367
S/total EC			943	948	139	162	1082	1110
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	508	506			508	506
		CDI	2	7	103	131	105	138
	Non permanents	CDD	32	37	177	186	209	223
S/total Biatss			542	550	280	317	822	867
Totaux			1485	1498	419	479	1904	1977

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat : 1 571,0

Plafond Etat : 1485 → 1498 (+13)

Plafond propre : 1498 → 1558 (+60)

Plafond global des emplois voté par le CA \*\*: 1558 → 1631 (+73)

**Le Plafond Etat augmente de 13 ETPT** et s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : +8 ETPT qui concernent principalement des postes non permanent CDD (+5 ETPT liés aux campagnes d'emplois 2020 et 2021 et aux postes ex UBL) et des postes permanents CDI (+5 ETPT suite à la régularisation de postes ex UBL) alors que les postes titulaires sont en légère baisse (-2ETPT liés aux campagnes d'emplois 2020 et 2021) ;
- Enseignants : +5 ETPT relatif aux mouvements des campagnes d'emplois 2020 et 2021, uniquement sur population titulaires, dont +2 PR, +1 MCF et +1.5 PRAG ; concernant la population non permanent CDD, le solde est inférieur à +1 ETPT avec néanmoins une augmentation des postes ECER (+2 ETPT).

**Le Plafond propre augmente de 60 ETPT**, la variation s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : +37 ETPT dont 33 en lien avec des recrutements s'expliquant par la CE 2021 (+18.5 ETPT dont Thélème, RFI, IFSI...), la CE 2020 (décalages recrutement à hauteur de 6.5 ETPT), des suppléances pour 5 ETPT et +3 ETPT Apprentis, et 4 ETPT s'expliquant par un changement de budget ;
- Enseignants : +23 ETPT s'expliquant principalement par + 16 ETPT de professeurs contractuels (formation continue pour 6 ETPT, compensations pour 3 ETPT, Thélème pour 2 ETPT, Ningbo pour 3 ETPT , ...) et +9 ETPT doctorant .

<sup>1</sup>ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

## II- Les grands équilibres budgétaires 2021

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2, 4 et 6.

### Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

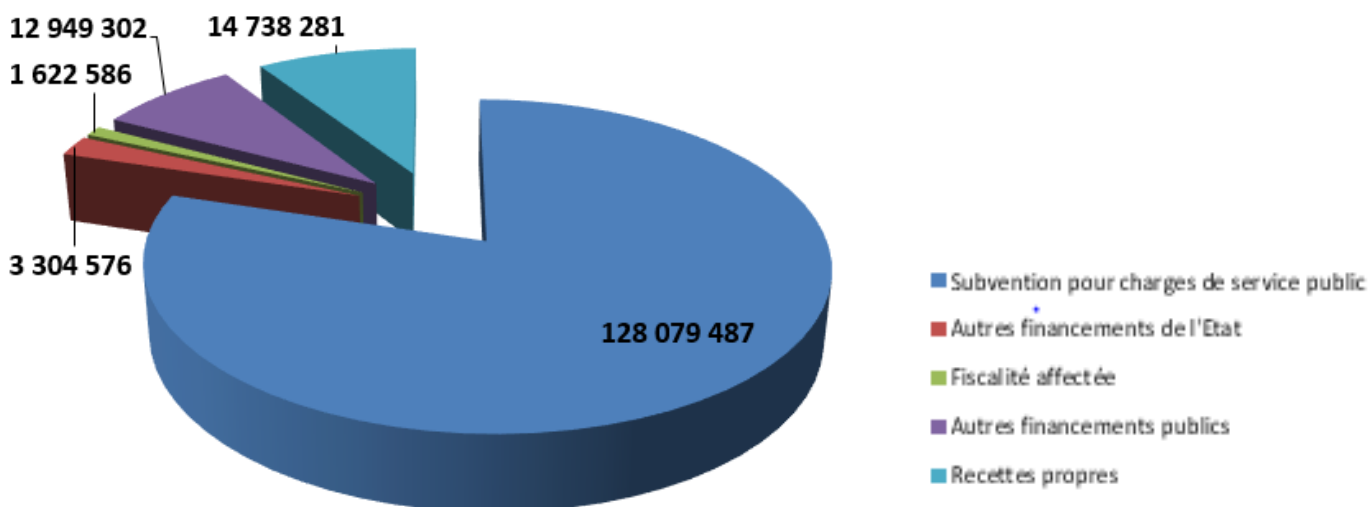
- Le classement des dépenses par nature (masse salariale, fonctionnement et investissement) en distinguant les montants en AE et en CP ;
- Le classement des recettes en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le rapprochement des colonnes (CP et recettes) permet de déterminer le solde budgétaire <sup>2</sup>.

### 2-1 Les recettes

Les recettes (globalisées et fléchées) pour l'exercice 2021 s'élèvent à **163 532 688 €**.

Les recettes globalisées (hors fléchées) pour un montant de **160 694 232 €** sont constituées à **79,7 %** par la **subvention pour charge de service public** à 2% par des financements de l'Etat autre que la SCSP, à 1 % par la CVEC, à 8,1 % par des financements publics et à 9,2 % par les recettes propres de l'Université.



<sup>2</sup> Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

La comparaison avec le BR 2020 de l'importance des recettes par nature, révèle une baisse du poids de la SCSP de l'ordre de 2,68 % liée au nouveau mode d'inscription de la notification (prénotification initiale au lieu de la prévision annuelle) compensée par une hausse des autres financements de l'ETAT (participation CPER), une hausse des financements publics et une relative stabilité des recettes propres.

Nature des Recettes	Poids des recettes	
	BR 2020	BPI 2021
Subvention pour charges de service public	82,38	<b>79,70</b>
Autres financements de l'Etat	0,37	<b>2,06</b>
Fiscalité affectée	1,09	<b>1,00</b>
Autres financements publics	7,14	<b>8,06</b>
Recettes propres	9,02	<b>9,17</b>

### 2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP

La pré-notification 2021, du 02 novembre 2020, prévoit une dotation prévisionnelle de 128 079 487 € (après déduction de la mise en réserve de 759 504 €) soit une augmentation de 879 894 € par rapport à la dernière notification de septembre 2020.

Elle présente les évolutions suivantes :

- La masse salariale hors actions spécifiques passe de 113 538 548 € (notification de septembre 2020) à 114 971 550 € (pré-notification 2021), soit une augmentation de 1 433 k€, elle comprend :
  - La dotation liée aux emplois Etat qui est de 1579 ETPT pour 2021 (1571 plafond Etat de la notification intermédiaire 2020 + la création de 8 postes et dans l'attente des ajustements liés à l'évolution des postes santé) : 113 381 376 € ;
  - L'initiation de la mise en œuvre de la LPR (loi de programmation de la recherche) sur la partie indemnitaire enseignants (542 517€), indemnitaire Biatss (39 415€) et pour les repyramidages ITRF (2 639€), soit un total de 584 571€ au total ;
  - La création de 8 postes dans le cadre des négociations avec la DGESIP en 2021 pour 480 000€ ;
  - Le financement de places supplémentaires 2020/21 dans le cadre du plan de relance national pour 172 800€ (54 places à 3 200€)
  - L'extension en année pleine des mesures 2020 de la Loi ORE pour 139 066 € ;
  - La revalorisation du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) pour 82 915 € ;
  - La prorogation et l'augmentation du dispositif du congé pour projet pédagogique pour 30 000 € supplémentaires en 2021 ;

- La masse salariale dédiées aux actions spécifiques passe de 662 272 € à 130 755 € soit un différentiel de 500 K€. Les 300 K€ du financement dans le cadre du DSG2 (Projet IAE) et la compensation de la prime COVID (51 k€) de 2020 n'étant pas pérennes ; le montant des actions spécifiques 2021 se réduit aux 105 000 € dédiés à l'accompagnement de la réforme des études de santé au titre dans le cadre de la transformation pédagogique) et à la compensation IUF (PEDR et décharges d'enseignements) pour 23 496 €.
- Le fonctionnement hors actions spécifiques passe de 12 640 816 € (notification septembre 2020) à 12 760 945 € (pré-notification 2021), soit une augmentation de 120 K€ qui s'explique surtout par l'affectation de nouveaux crédits de mise en sécurité et accessibilité, elle comprend :
  - La dotation soclée de 10 771 206 € comprenant la déduction de la contribution 2020 de l'UA à la licence Elsevier de 201 194 € ainsi que la réserve de précaution de 759 504 €;
  - La compensation des exonérations des droits d'inscriptions pour les boursiers pour 1 774 739 €;
  - Une dotation pour la mise en accessibilité de 150 K€ à comparer aux 100 k€ de 2020;
  - Une dotation de mise en sécurité de 65 000 € (rien en 2020).
  - Une enveloppe de fonctionnement dédiée aux actions spécifiques qui passe de 398 k€ à 43 438 € soit un différentiel de 354 518 €. Les 150 K€ du financement dans le cadre du DSG2 (Projet COMUE Leman-Angers), les 120 k€ d'enveloppe dédiée à la transformation pédagogique sur la réforme des études de santé de 2020 n'étant pas pérennes ; le montant des actions spécifiques 2021 se réduit à la compensation IUF (PEDR et décharges d'enseignements) pour 30 000 € et aux 10 k€ du financement de la formation continue.

Par ailleurs des moyens supplémentaires devraient arriver par le MESRI dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion entre autres, que nous avons évalués et qui s'appuient sur les éléments suivants :

- Impact de la crise sanitaire pour l'UA estimée à 1 600 000 € (mêmes bases que 2020) avec une compensation estimée à **400 000 €** ;
- Evolution des effectifs réels 2020 par rapport aux prévisions qui avaient été faites (L1 + 16 étudiants, LAS + 27 étudiants, L2 + 123 étudiants, L3 + 80 étudiants) estimée à **400 000 €** ;
- Estimation de l'évolution des effectifs rentrée 2021 (L1 + 184 étudiants, LAS + 50 étudiants, L2 + 160 étudiants, L3 + 121 étudiants, M1 + 50 étudiants) estimée à **300 000 €** pour 1/3 de l'année ;
- Plan santé une demande d'un poste d'ingénieur pédagogique pour **60 000 €** et une demande d'investissement pour le centre de simulation de **500 000 €** ;
- Financement de projets dans le cadre du DSG 2 estimée à 300 000 € (identique à 2020 donc neutre / BR).

- Les actions spécifiques récurrentes (accompagnement étudiants handicapés, enquêtes insertions, le remboursement des frais CNU, dispositif apprentissage...) pour 125 k€ ;
- Une enveloppe de 30 millions d'euros pour le rattrapage des universités sous-dotées a été votée dans le cadre de la Loi de Finance 2021. Les critères d'attribution sont : le taux d'encadrement, la ration SCSP/étudiants, l'augmentation des effectifs et le taux de boursiers. L'UA devrait bénéficier d'une enveloppe conséquente eu égard à son classement par rapport à ces critères, qui ne pourrait être inférieure à **1 800 000 €**.

Ces éléments porteraient la subvention pour charges de service public pour 2021 à 131 539 127 €, contre 127 705 527 194 € de prévision inscrite au budget rectificatif 2020, soit une augmentation de 3 833 600 €.

**Dans le cadre du contrôle budgétaire et de l'existence d'une pré-notification au moment de l'élaboration du budget initial (nouveau depuis 2020), ces hypothèses du DSG pour un montant total de 3 460 000 € ne peuvent être prises en compte dès la construction du budget initial. Ces éléments seront par conséquent intégrés lors du budget rectificatif.**

**Seul le montant de la prénotification a été inscrit au budget soit 128 079 487 €.**

A noter que des financements seront sollicités au titre de la COMUE UA-LMU dans le cadre d'une SCSP propre et dans le cadre du dialogue stratégique de gestion phase 2 pour prolonger l'appel à projets formation et recherche initié en 2020 et portée provisoirement par l'UA avec une subvention de 150 000 €. Une cotisation des deux établissements membres est également envisagée à hauteur de 25 000 €. Ces éléments ne sont à ce stade pas intégrés au budget prévisionnel de l'UA puisqu'ils devraient être affectés à l'établissement COMUE.

## **2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTÈRES HORS SCSP)**

Hors SCSP, les financements ETAT pour un montant total de 3 304 576 € correspondent principalement aux subventionnements des CPER.

390 k€ financent le projet ICC (CPER infrastructure de communication collaborative qui vise à équiper tous les campus en salles de visioconférence), 2 505 772 € pour l'opération de réhabilitation SANTE, 200 k€ pour la réhabilitation de l'UFR Lettres et 134 767 € pour les CPER de la Recherche. L'UA bénéficie aussi de subventions récurrentes à la marge d'autres ministères tels la DRAC (20 k€) et le ministère de l'intérieur (15 k€).

Concernant les projets fléchés :

Le projet ETOILE est entré dans sa phase opérationnelle en avril 2020 conjointement au recrutement du chef de projet. Il bénéficie d'une subvention annuelle de 490 589 € versée par la Caisse des dépôts et consignation à l'UA, porteur du projet. Ce qui représente 184 189 € pour les actions de l'UA, 306 400 € sont reversés aux partenaires (Université de Nantes/Université du Mans/GIP Cariforef). Pour rappel le cout total du projet s'évalue à 7 637 041 € (dont 2 731 k€ d'autofinancement) et court jusque fin 2029.

## 2-1-3 Les autres financements publics (REGION/ALM/ANR/FEDER/CDC) et fiscalité affectée

- La participation des financeurs publics, s'établit à 12 949 302 € et s'explique par :
  - 5 596 k€ de financement Région : 2 538 k€ relèvent du financement des CPER immobiliers (extension Passerelle, Data center dont la livraison est prévue en mars 2021 et ICC), 500 k€ des CPER recherche qui seront clôturés en 2021, 1 400 k€ pour les conventions recherche, 800 k€ de soutien aux projets pédagogiques de fonctionnement et d'investissement des UFR et services communs (convention tri annuelle prolongée d'un an) et 400 k€ d'aide en lien avec la crise sanitaire ( plan de relance et aides en équipement numériques en direction des étudiants) ;
  - 1 160 k€ de financement FEDER : 1 M€ pour la Recherche dont 450 k€ pour la clôture du CPER investissement, 172 k€ pour le projet FILinnov (qui a pour but recenser les compétences académiques dans les filières matériaux, végétal, santé...), 345 k€ pour les 7 projets européens qui lient plusieurs acteurs européens entre autre ; 156 k€ pour le financement de CAP EUROPE (dispositif d'appui à la Recherche qui vise à accroître la participation des unités de recherche dans les programmes européens);
  - 88 k€ de FSE pour les actions du projet DARRE (relais de l'action de soutien aux étudiants en difficultés DARE) ;
  - 741 k€ de financement des bourses de mobilités financées par l'agence ERASMUS pour les étudiants et personnels ;
  - 4 476 k€ de financement autre nature :
    - 500 k€ pour la Recherche finançant aussi pour 140 k€ (ALM) la fin du CPER, 200 k€ de prévisions de projets et pour le reste des projets en cours financés principalement par ALM.
    - 1 700 k€ de financement par ALM du CPER Immobilier (data center et extension passerelle), 1
    - 1 200 k€ de remboursement ARS des maitres de stage en SANTE,
    - 500 k€ de conventions gérées par les UFR et Services communs
    - 338 k€ de la communauté d'agglomération de Cholet ;
  - 844 k€ de financement ANR hors investissement d'avenir concernant la Recherche : financement à 100% de gros projets tels feed in tech, resolve, treatopon, DIVE...soit 15 projets pour 704 k€
- Concernant les projets fléchés dont les recettes affichent un montant de 2 345 867 €, elles s'expliquent comme suit :
  - Pour les RFI : nous encaisserons principalement du FEDER sur le RFI Tourisme à hauteur de 480 K€ et 100 k€ pour le financement de thèse par ALM pour les autres RFI. La fin des RFI est programmée pour 2023 temps nécessaire à la clôture du projet et à la réception des soldes des financeurs (20% du financement région est attendu soit 2,2 M€ sont attendus et du FEDER à hauteur de 560 k€)
  - Le projet THELEME: il rentre dans sa troisième année de fonctionnement. On note comme pour tous les projets transversaux un report d'un certain nombre d'action en raison de la crise sanitaire en 2020 mais sans impact sur les recettes avec un versement de l'ANR proratisé sur la durée du projet soit 196 100 € dont 515 160 € pour Le Mans Université par an pour un cout total projet de 13 777 178 € et une durée de 10 ans;

- L'EUR LUMOMAT-E a démarré en 2020, une subvention globale de 5,3M € de l'ANR pour 8 ans est attribuée à l'UA, établissement porteur soit 530 000 € pour le budget 2021. Des négociations sont en cours pour mobiliser les collectivités à participer financièrement.
- Concernant les recettes de fiscalité affectée : la CVEC

Pour 2021, comme pour 2019, la contribution vie étudiante et de campus collectée par l'Université sera intégralement destinée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants. Elle servira au renforcement de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Le mode de calcul de la CVEC dépend du taux de reversement (taux de 42 € mais qui a été valorisé à 59€, à titre indicatif le taux final de reversement s'établit en 2019 à 59,36 et en 2020 à 59,92€) et des effectifs éligibles au reversement (estimation 25 320 étudiants) soit 1 505 000 €.

Un montant supplémentaire de 124 k€ a été inscrits, il correspond aux conventions CROUS en relation avec les actions d'accompagnement à la gestion de la crise sanitaire COVID (aides alimentaires/au logement/numérique) ainsi qu'une part du financement de l'espace de vie étudiant de l'URF sciences.

Au final, un total prévisionnel de 1 622 586 € de recettes sont attendues pour la CVEC. Les 1 505 k€ sont programmés pour financer des actions du SUAPS à hauteur de 279 k€, les initiatives étudiantes pour 418 K€, des activités culturelles pour 260 k€, des actions du SUMPPS pour 268 k€ et consacrés à la politique sociale pour 243 k€.

Les financements du CROUS sur les nouveaux appels à projets de l'Université feront l'objet d'une inscription en Budget rectificatif.

## 2-1-4 Les ressources propres

Les 14 738 k€ de ressources propres s'appuient sur les éléments suivants :

- 4 110 150 k€ de formations continue et diplômes propres
- 481 k€ de taxe d'apprentissage en baisse de 100 k€ par rapport au BR 2020 € lié à la réforme de la Formation Professionnelle ;
- 4 179 640 k€ de droits d'inscription soit une augmentation de 165 k€ liée à la hausse des effectifs ;
- 400 k€ pour la valorisation de la Recherche, stable par rapport à 2020 ;
- 2 210 k€ concernent les ressources des composantes qui sont attendues pour l'apprentissage.
- 1 371 k€ concernent les ressources propres des composantes relatives aux conventions d'enseignements (Mados, Cap vert, sup de Co la Rochelle, convention ITII pays de la Loire...), l'organisation des summer schools et forum, ainsi que des partenariats pour les services communs.
- 278 k€ concernent le reversement par les partenaires de la Maison de la recherche (INRAE, agrocampus, ESA, Végépolys) ;
- 100 k€ des prestations de jury pour le compte d'autres écoles (UCO, ESA, IRCOM)

A noter que pour la recherche, les engagements pris dans la lettre de politique des moyens sont maintenus pour 2021. Ainsi 1 353 478 € de dotation du Ministère sont prélevées sur la dotation globale de fonctionnement UA et affectés à la Direction de la Recherche qui les répartit entre les laboratoires via un processus d'affectation (socle +bonus structuration/performance/indépendance), 100 000 € pour les appels à projets qui seront reversés aux laboratoires, 100 000 € pour l'appel à projets mobilité internationale qui soutient les mobilités entrantes et sortantes (prise en compte des charges de voyage et de séjour) ; 125 000 € pour la direction de la recherche et son fonctionnement propre (The conversation 12 k€, les PUR 28 k€, les adhésions aux outils biblios et de veille 25 k€ et les pôles de compétitivité) et 50 000 € par an pour les programmes d'investissement des équipements de recherche.

Des recettes propres intègrent également celles issues des frais de gestion prélevés sur les contrats (ANR, Région...), préciput pour 350 k€ qui reviennent directement compléter les ressources de la Direction de la Recherche.

Environ les deux tiers de ce budget sont utilisés pour les crédits scientifiques attribués annuellement aux structures de recherche et un tiers est consacré à la politique scientifique sous forme d'appels à projets internes.

## 2-1-5 La Fondation

La Fondation Université d'Angers, qui vise à permettre la mise en connexion entre les compétences développées au sein de l'université et les besoins qui peuvent émerger, notamment au sein des entreprises, est opérationnelle.

Le budget inscrit pour la Fondation représente en AE/CP/RE, 140 000 € consacré au financement de actions tels que :

- 40 000 € du programme Enjeux consacré au bien-être de l'enfance et la jeunesse ;
- 30 000 € pour le financement d'une chaire dans le domaine de l'innovation touristique ;
- 15 000 € consacré au fond d'aide d'urgence aux étudiants ;
- 55 000 € de financement de projets de Recherche.

## 2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Les AE pour l'année 2021 s'évaluent désormais à **180 022 220 €**, corollaire des AE, les CP se chiffrent à présent à 173 795 657 €.

### 2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel

Le principal poste de dépenses demeure la masse salariale qui représente 74,8 % des AE et 77,5 % des CP de l'Université. Le volume des AE et CP dédiés à la masse salariale a progressé 3 447 695 € par rapport au BR 2020 (comparativement le BPI 2020 faisait figurer une augmentation de 3 010 406 € par rapport au BR 2019). Les raisons de cette croissance s'expliquent par :

Les mesures prises par l'Etat qui représentent un surcoût :

- Mise en œuvre de la LPR évaluée à **584 571k€** par la DGESIP (ensemble des règles de répartition non connues à ce stade) ;
- Augmentation du PPCR évalué à **82 915k€** ;
- Mise en œuvre de la prime de précarité de 10% pour les CDD de moins d'un an ; sur la base des suppléances déjà identifiées, un impact minimal de **50 000€** est anticipé.

Pour la campagne emploi 2021, l'établissement poursuit la politique engagée depuis 2016, et maintient les principes d'arbitrage conformément à la lettre de politique des moyens 2018-2021 et intègre les moyens nouveaux liés au, Plan étudiant, à Thélème, à Etoile, Lumomat, DARRE :

- Concernant les postes titulaires d'enseignants et enseignants-chercheurs, un impact de la campagne d'emploi pour 2021 de – 196 602 € avec, 68 postes d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST publiés au même niveau intégrant 7 réfrigérations, 8 maintiens en réfrigération et 11 défrigérations, 10 postes d'enseignants de second degré publiés au même niveau (dont 5 en contractuels), 5 repyramidages et 1 création de poste (1 PAST en Santé) ;
- Concernant les BIATSS titulaires, un impact de la campagne d'emploi 2021 de – 363 055 €. Il



s'agit de 18 postes qui seront republiés au même niveau, de 7 repyramidages et de 4 créations de support d'ASI et de TECH sur des missions de scolarité en Santé et de responsable de services au SUMPPS et à l'ESTHUA ;

- Concernant les postes de contractuels, un impact de + 1 757 069 € dès 2021 (dans l'hypothèse où 100% des recrutements sont réalisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020). Il s'agit de 38 postes dont 4 sur financement établissement (Chargé du CPER DRIED, Directeur adjoint DEVEC Vie des Campus, Chargé de communication POLYTECH et Chargé de prévention DPS), 11 sur financement propre des composantes et des services (FC, apprentissage, RI, relations entreprises), 13 sur financements externes pour un total de 815 110 € (Région, CHU, DSG, FEDER, ETOILE, ARS) et 10 apprentis.

Pour mémoire, l'impact de la campagne d'emploi 2020 sur l'année 2021 (en année pleine) est de + 458 454 € et composé de :

- 274 704 € pour les enseignants et enseignants chercheurs titulaires ;
- 216 221 € pour les BIATSS titulaires ;
- -70 819 € pour les BIATSS contractuels dont 38 348 sur ressources externes.

Soit un impact total des campagnes d'emploi 2020 et 2021 sur 2021 de **1 617 518 €** (dont 776 762 € apportés par des financements extérieurs).

Le besoin en masse salariale des composantes est de 8 341 920 € et augmente de **120 000 €** par rapport au BR 2020.

L'augmentation globale de la masse indiciaire ou GVT a été en moyenne de **805 000 €** sur les années 2014 à 2020 (titulaires 690 000 € et contractuels 115 000 €).

Les hypothèses en masse salariale sur les activités recherche, RFI et projets transversaux (y compris Thélème) mettent en évidence une baisse d'environ 800 000€ en cumulé sur 2020 et 2021. Cette diminution avait déjà été constatée pour partie au titre de l'exercice 2020, une baisse supplémentaire de la masse salariale est estimée à hauteur de - **309 000 €** en 2021 par rapport 2020.

Les prolongations des contrats doctoraux, suite à la crise sanitaire rencontrée en 2020, non encore arbitrées, pourraient entraîner un surcoût de **200 000 €** (cf enquête COVID réalisée en octobre 2020).

Les rappels de rémunérations des années précédentes impactent de plus en plus significativement les budgets annuels (proche de 500k€ en moyenne sur les 4 dernières années) ; une croissance est encore à prévoir sur 2021, que l'on peut estimer à **100 000 €**.

La GIPA 2020 ne pouvant être versée sur l'exercice 2020, il est possible qu'en 2021 soient mises en œuvre à la fois la campagne 2020 mais aussi celle de 2021, pour **50 000 €** environ.

Pour rappel, les 8 postes créés dans le cadre de la négociation avec le MESRI ne seront pas activés dès 2021, ils n'ont par conséquent pas d'incidence en dépenses dans le cadre du budget 2021.

## 2-2-2 Les AE et CP de l'enveloppe fonctionnement

Avec 25 626 661 €, les AE relevant de l'enveloppe de fonctionnement augmentent de 1 615 186 €, les CP affichent un montant de 26 212 498 €.

L'augmentation du besoin d'AE est liée principalement à :

- un rétablissement des besoins de fonctionnement des UFR et services communs réduits en BR 2020 du fait de la crise du coronavirus (actions annulées ou dépenses moindres, types missions) pour 700 k€ et au final stable par rapport au BPI 2020.

- une relance des projets de la Direction du Numérique (200 k€) stoppés en période COVID du fait du redéploiement des personnel sur les actions de mise en place de la continuité pédagogique et administrative à distance d'aide aux étudiants dans la mise en place de moyens informatiques et numériques nécessaire aux suivis de leurs apprentissages.

-les activités culturelles, les crédits d'initiatives étudiants, mobilités étudiants, vie des campus réduits en BR au regard du contexte sanitaire, ont été réintroduits en BPI pour 300 k€.

-Par ailleurs, les directions centrales assureront le portage de plusieurs projets stratégiques, tel que le dispositif Intracting du schéma pluriannuel de stratégie énergétique (SPSE), études pour la dévolution, la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du numérique, la poursuite du déploiement de la marque UA sur les différents sites, la mise en place d'un nouvel intranet....

-une augmentation des dépenses de fonctionnement des projets transversaux RFI/ETOILE/ EUR LUMOMAT-E de 200 k€ est à imputer à l'EUR-LUMOMA qui a vu ses actions différées dans le temps du fait de la crise sanitaire et donc reportées en 2021.

Quant à l'écart entre les AE et les CP de de fonctionnement de 600 k€ en 2021, est, pour l'essentiel à rapprocher de l'activité des RFI (augmentation significative des décaissements due aux paiements des échéances des conventions de reversement signées en 2017/2018/2019) pour 1 M € de CP, de l'engagement des bourses de mobilité (engagement pour le montant total la première année d'attribution mais paiement lissé) pour un différentiel en faveur des AE de +400 k€.

### 2-2-3 Les AE et CP de l'enveloppe investissement

Les 19 740 k€ € d'AE et le 12 928 k€ de CP d'investissement sont à 82 % liés aux opérations d'investissements pluriannuels du CPER et à la reprogrammation des opérations structurantes des composantes portées par la DPIL aux opérations du CPER. Ces orientations budgétaires soulignent la volonté de l'établissement de poursuivre les projets structurants tant en matière de formation que de recherche.

Pour les CPER :

+ 682 212 €: phase finale de ICC conduit par la Direction de l'Audiovisuelle.

+ 11 116 367 € : déclinés en annexe 9 correspondant surtout à la notification de travaux de la réhabilitation SANTE site Amsler et de l'UFR LETTRE respectivement 4M7 € et 5M1 € et le solde du DATA center qui sera livré au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Pour les Projets dirigés par la DPIL et dans le cadre du dialogue de gestion 2018-2021, validés en CIPI :

+ 1 235 000 € projets structurants des Composantes : rénovation de l'amphithéâtre et réalisation d'une salle collaborative pour l'ESTHUA, l'équipement des bâtiments A et B de l'IUT, la rénovation des sanitaires en LLSH, l'aménagement de salle de cours pour l'IUT (370 k€ financée par les crédits loi ORE)

+ 692 211 € de travaux de mise en accessibilité et sécurité (prélèvement sur fond de roulement des dotations SCSP) : mise en conformité des installations aéraulique, mise en accessibilité des sites dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ad'AP, audit de sureté en mien avec la DPS...

+ 755 k€ de crédits CVEC mobilisés pour l'engagement des travaux du living center de la BU et l'étude des travaux du parcours sportif qui sont programmés en 2022.

+ 1 162 180 € de dépenses pour le projet Intracting.

Achat d'un outil de réservation de véhicule en ligne qui clôture l'opération du renouvellement du parc automobile pour 32 k€ établi dans le cadre de la transition énergétique.

Pour les investissements conduits par les Composantes et service communs :

+1 255 k€ sont dédiés à l'investissement récurrents des composantes et projets subventionnés par la région (550 k€) comme par exemple, l'équipement audiovisuel et de visioconférence d'une salle de plaidoirie en DEG, des d'équipement technique pour l'UFR Sciences, l'IUT ou Polytech.

Pour les investissements structurants pilotés par la DDN :

+400 k€ dans le cadre nouveaux projet SDN tels le plan d'affaire de la Formation continue, l'évolution du guichet numérique, la dématérialisation des processus métiers, le développement d'outil de gestion des coopérations et des relations ;

+ 250 k€ pour le renouvellement des salles pédagogiques

+ 200 k€ d'accompagnements aux mesures liées à la crise sanitaire

Pour les investissements conduits par la Direction de l'audiovisuel :

- L'installation d'équipements audiovisuels dans les nouvelles salles du bâtiment B de l'IUT (23 salles à équiper avec un financement prévu dans le budget de l'IUT pour 100 k€) ;
- La rénovation de la salle du conseil (matrice vidéo et audio, dalle de pilotage, vidéoprojecteur...) pour un montant de **70 000 €** prévu dans le budget de la DAV en 2021 ;
- L'installation d'équipements audiovisuels au PMF de Saumur (cofinancement à discuter avec la collectivité) ;
- L'acquisition d'un drone professionnel avec capteurs estimé à **15 000 €**.

Pour la recherche, les dépenses estimées à 873 k€ ne tiennent pas compte des nouveaux investissements du futur CPER. Ils seront introduits en BR 2021.

Le différentiel entre les AE et CP provient essentiellement des engagements de marchés de travaux des CPER avec des paiements intervenants sous forme d'acompte et à l'avancement.

## 2-3 Le solde budgétaire

De la différence entre la prévision de recettes encaissées et de dépenses payées (CP) découle un solde budgétaire négatif de – 10 262 969 € qui s'explique en partie par le décalage dans le temps des recettes des projets transversaux subventionnés à hauteur de 2 543 k€, des projets et conventions de recherche pour un montant de 1 169 k€ €, pour 3 091 k€ des projets et dépenses récurrentes d'investissement financés sur fonds propres et pour 3 460 K€ du complément de la SCSP qui sera régularisé en Budget Rectificatif.

### III- L'équilibre financier

#### **Tableau 4 : équilibre financier**

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2021 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il tient compte pour l'université d'Angers du solde budgétaire, des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité internationale, TVA), de l'impact de l'emprunt et de la trésorerie fléchée.

Si les opérations de TVA et les aides ont un effet neutre (on reverse ce que l'on reçoit), l'emprunt se comporte différemment.

Il est lié au programme Intracting qui a permis de définir et d'engager 39 actions de performances énergétiques réparties sur 8 groupements de travaux (éclairage, GTC, CV, etc.). Le retour sur un investissement de 1 162 180 € est de 10 ans, dont 1 025 180 € inscrits en 2021. Le gain carbone est estimé à 166 tonnes équivalentes CO2 et une économie énergétique électrique de 678 MWh.

Le financement est défini comme suit : la Caisse des dépôts et des consignations nous prête 50% du montant total de l'opération (68 500 en 2020 et 512 590 en 2021) et l'UA rembourse 606 968 € en 5 ans dont 33 861 € en 2021.

Nous obtenons une variation de trésorerie, correspondant à un prélèvement de 9 784 240 €.

## Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2021 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ainsi que les recettes correspondantes.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2021 mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques).

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'AutoFinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de dépenses/recettes prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Le résultat prévisionnel s'établit à **- 4 370 674 €**, la Capacité d'Autofinancement à **- 2 798 791 €**.

Charges/Emplois	Budget rectificatif 2020	Budget initial 2021	Produits/Ressources	Budget rectificatif 2020	Budget modifié 2021
Personnel	129 557 068,00	133 004 763,00	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	127 824 453,00	128 785 124,00
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	36 451 901,00	37 265 166,00	Autres produits	36 630 045,00	37 114 131,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>166 008 969</b>	<b>170 269 929</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>164 454 498</b>	<b>165 899 255</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice</b>			<b>Résultat prévisionnel :déficit</b>	<b>1 554 471</b>	<b>4 370 674</b>
<b>IAF</b>		<b>2 798 791</b>	<b>CAF</b>	<b>17 412</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>9 871 360</b>	<b>12 962 257</b>	<b>AUTRES RESSOURCES</b>	<b>5 857 423</b>	<b>7 750 698</b>
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>9 871 360</b>	<b>15 761 048</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>5 874 835</b>	<b>7 750 698</b>
<b>Apport FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>Prélèvement FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>3 996 525</b>	<b>8 010 350</b>

In fine, une diminution de **8 010 350 €** au fond de roulement est prévue afin de réaliser l'équilibre budgétaire.

Cette diminution est en partie à rapprocher d'opérations pour lesquelles le fond de roulement non mobilisable a été mobilisé :

- projets structurants des composantes qui consomment **1 500 000 €** de reliquats de la formation continue et d'apports de crédits d'autofinancement, reprogrammés ;
- crédits de sécurité et d'accessibilité délégués sur la DGF qui sont mobilisés avec un décalage dans le temps pour **692 211 €** ;
- **500 k€** pour l'opération Intracting
- Autofinancement des opérations pluriannuelles d'investissement des opérations du CPER et **1 200 k€** des projets annuels des composantes ;
- **3 460 k€** de déficit de SCSP .

Le niveau final du fonds de roulement s'établit à 11 780 059 € soit **26 jours** de fonctionnement contre **45 jours** en BR 2020 et le niveau final de trésorerie à 15 335 851 € soit **34 jours** contre **58 jours** en BR 2020.

## IV- Les opérations pluriannuelles

### Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2021.

Pour l'université d'Angers les opérations pluriannuelles sont constituées :

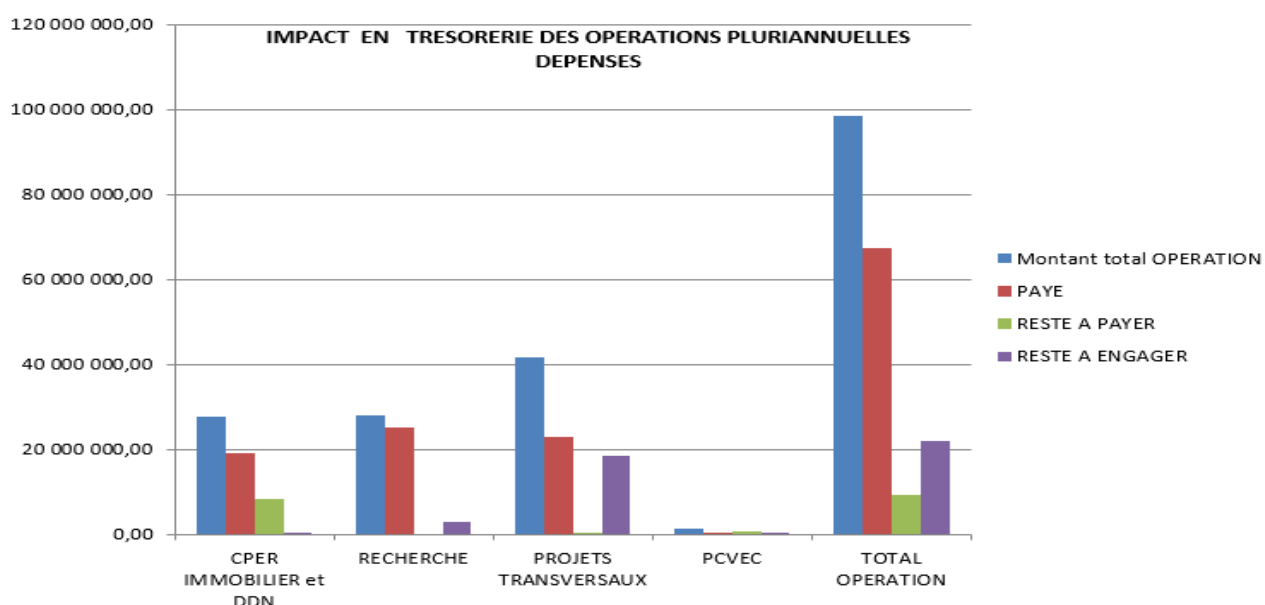
- de la programmation d'investissement relevant du schéma directeur du numériques, des opérations du CPER (data center, réhabilitation santé et lettres...) et des projets financés par la CVEC (parcours sportif et living center de la BU)
- des conventions de Recherche
- des projets transversaux (RFI-THELEME-ETOILE-EURLUMOMAT)
- de contrats d'enseignements (bourses Erasmus triennales et projet SCDU)

Le tableau intègre :

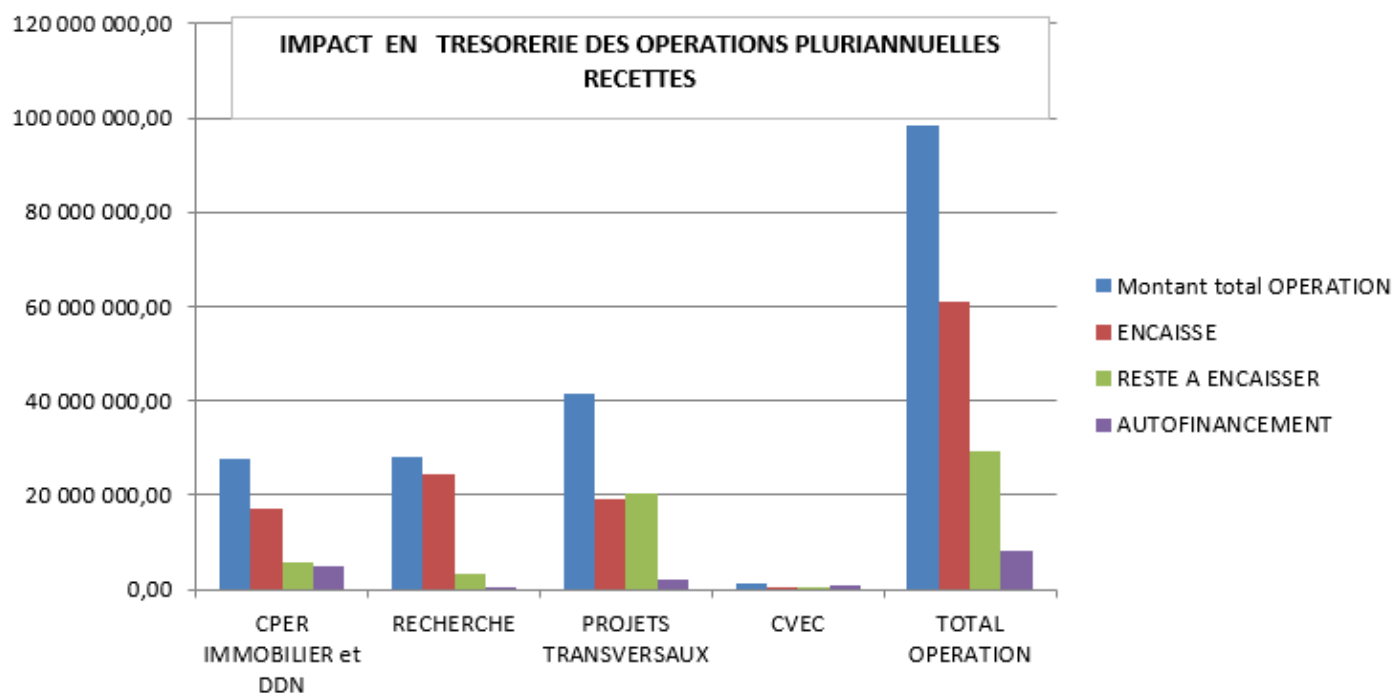
- L'exécution 2019 conformément au compte financier et la prévision d'exécution 2020 du BR ;
- Les nouveaux projets 2021 connus au moment de l'élaboration budgétaire.

Les projet d'investissement (CPER immobilier, DDN) représentent 28% du volume totale des opérations tout comme la Recherche. Les projets transversaux représentent 42% avec un montant total de 41,5M€

Au final il reste à payer 9M€ sur des engagements pris et 22M€ sur les futurs pour cloturer les opérations Ce qui représente un décaissement prévisionnel de 31 M€ au 31/12/2021.



Sur un montant global opération de 98 299 793 € il reste 29,4 M€ à encaisser.  
 A noter que l'autofinancement pèse à hauteur de 8 096 707 €.



In fine les opérations pluriannuelles au regard des prévisions de dépenses et recettes mobiliseront sur la trésorerie dans les années futures 1 6 M€ (au 31/12/2021).



## V- Les autres données à titre d'information

### **Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine**

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

### **Tableau 5 : opérations pour compte de tiers**

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

### **Tableau 7 : plan de trésorerie**

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2020, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

### **Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées**

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées<sup>3</sup>. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

### **Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche**

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

---

<sup>3</sup> Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.